

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON,
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers
Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Madame Carine NAVARRO.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON.

Absents – non représentés :

Mme Rosine CARDON.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES.
M. Jacques NAYA.
Mme Patricia PROHASKA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 29

Madame Carine NAVARRO a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

30 - DEGREVEMENTS D'ASSAINISSEMENT 2019

Sur rapport de Monsieur André LABARTHE,

Après avis du Conseil d'Exploitation du 28 mai 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** des dégrèvements qui ont été accordés pour l'année 2019 sur des factures d'eau potable (part assainissement) en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Montant total : 3 552,70 €

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale	Consommation dégrévée	Montant dégrèvement	Cause
1	FCO TENNIS	QUARTIER SAINT PEE	83	60	51,36 €	FUITE CANALISATION

TOTAL	51,36 €
--------------	----------------

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale	Consommation dégrévée	Montant dégrèvement	Cause
1	ABCIS PYRENEES (PEUGEOT)	57 Avenue de Lattre de Tassigny	1820	252	3 501,34 €	FUITE CANALISATION

TOTAL	3 501,34 €
--------------	-------------------

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 juin 2019.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 03/07/2019

Le Maire,


Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/07/2019